Image not found or type unknown

MGEN Refus de résiliation

Par **Sylgwael**, le **23/04/2014** à **22:27**

Bonjour,

Bonjour je suis Espagnole. Il y a deux ans j'ai quittée la France pour les USA. J'étais dans la fonction public et j'ai quitter la MGEN avec copie de fin de contrat, billets d'avions et AR.

Je suis revenue des USA avec une maladie. Je suis revenue en France sans travail. Je suis chez mon compagnon Français. J'ai besoin de voir un spécialiste et nous essayons de me rattacher à son compte de la CPAM.

La CPAM refuse car j'ai à apparemment encore des droits à la MGEN.

Nous appelons la MGEN et ils me disent que oui mais non.

Voici en détail ce qui c'est passé depuis les deux mois que je suis arrivé en France.

Mail envoyé à la MGEN :

Suite à ma fin de contrat en France (le 31 mars 2012) :
Je ai eu envoyé avec accusé de réception le document suivant (il y a 2 ans. Fin de mon contrat de travail, billet d'avion pour les US)
J'ai bien reçu leur lettre de confirmation que je serai résilier
Je n'ai donc pas garder ces papiers (je ne suis pas Française je ne pensai pas qu'une telle stupidité de l'administration pouvait existé)
Je suis partie aux USA pendant 2 ans (la photocopie du VISA leur a été envoyée par la suite)
J'ai clôturé tous mes comptes bancaires en France.
Je suis revenue en France (Je suis malade et j'ai besoin de soins de spécialistes)
Nous avons essayer de me rattacher à l'assurance maladie de mon concubin. Mais j'ai apparemment toujours des droits chez eux.
La première semaine de Mars on a envoyé un courrier pour demander ce certificat de radiation nécessaire pour le rattachement à au compte de la CPAM de mon concubin
Aucune réponse de la MGEN
Prise de contact via le 3676 : réponse «Effectivement vous n'avez plus de droit, allez à l'hôpital, nous relançons le service, envoyez-nous des certificats comme quoi vous n'avez plus travaillé en France depuis 2 ans.»
On envoie la copie du VISA US et du contrat de travail en France
Aucune réponse de la MGEN
Prise de contact via le 3676 le 15/04/2014 : réponse «Effectivement elle n'a plus de droit, allez à l'hôpital, nous relançons le service»
Prise de contact via le 3676 16/04/2014: réponse «Vous avez encore des droits vous pouvez

vous faire rembourser, envoyez un RIB à monconseiller@mgen.fr et pour la radiation il nous faut la copie de votre contrat de travail en France envoyez le à monconseiller@mgen.fr »
23/04/2014 Enfin un premier courrier arrive : Les copies du contrat de travail et du certificat nous ont été renvoyé car il ne figurait pas sur chaque document le numéro INSEE
Je les ai donc dit que à partir de maintenant j'allai procédé autrement. Avec les autorités compétente.

Voilà. Si vous avez des conseils je suis preneuse.

Je vais rentrer en contact avec l'ACPR.

Merci infiniment pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés